

Demande de logement social : le CCAS de Libercourt devient guichet enregistreur

Le CCAS de Libercourt via le service habitat dispose maintenant d'un accès au Système National d'Enregistrement de demande de logement locatif social (SNE) qui lui permet de devenir un guichet enregistreur et d'informations.



**POUR DÉPOSER
VOTRE DEMANDE
DE LOGEMENT SOCIAL
CHOISISSEZ LA SIMPLICITÉ
CHOISISSEZ INTERNET**

www.demande-logement-social.gouv.fr



1

PLUS BESOIN DE VOUS DÉPLACER

à la mairie ou aux bureaux des organismes de logement social.

2

VOUS CONNAISSEZ LE NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX

dans votre commune et partout en France.

3

VOTRE DOSSIER EST CONSULTABLE PAR L'ENSEMBLE DES ORGANISMES

de logement social de votre département.

4

VOUS ESTIMEZ MIEUX LES DÉLAIS

avant que votre dossier passe en commission d'attribution.

5

VOUS POUVEZ ACTUALISER ET COMPLÉTER VOTRE DEMANDE

à chaque fois que votre situation évolue et que l'on vous demande de nouvelles pièces justificatives.

www.demande-logement-social.gouv.fr



Il est donc possible dès maintenant, pour les Libercourtois qui souhaitent en faire la demande, d'enregistrer ou de modifier directement par l'intermédiaire de cette plateforme dédiée aux professionnels (services sociaux, bailleurs sociaux, etc.) une demande de logement social et de créer un numéro de demande unique

immédiatement.

Cet accès au SNE permettra ainsi de mieux collaborer et d'échanger avec les bailleurs sociaux en accédant à l'ensemble des éléments d'information. Ce dispositif est encadré par la mise en place de formations, réunions, contrôles, suivis et accompagnement permanent par le gestionnaire territorial.

Dépôts et enregistrements de demande de logement social

Il existe deux possibilités pour réaliser une demande de logement social :

- **Directement sur Internet** : via le Portail Grand Public (PGP) www.demande-logement-social.gouv.fr (vous pouvez vous enregistrer directement en utilisant vos identifiants France Connect)
- **Auprès du nouveau guichet enregistreur CCAS de Libercourt** : pour le dépôt d'une première demande ou le renouvellement

Publié le 19 août 2022